



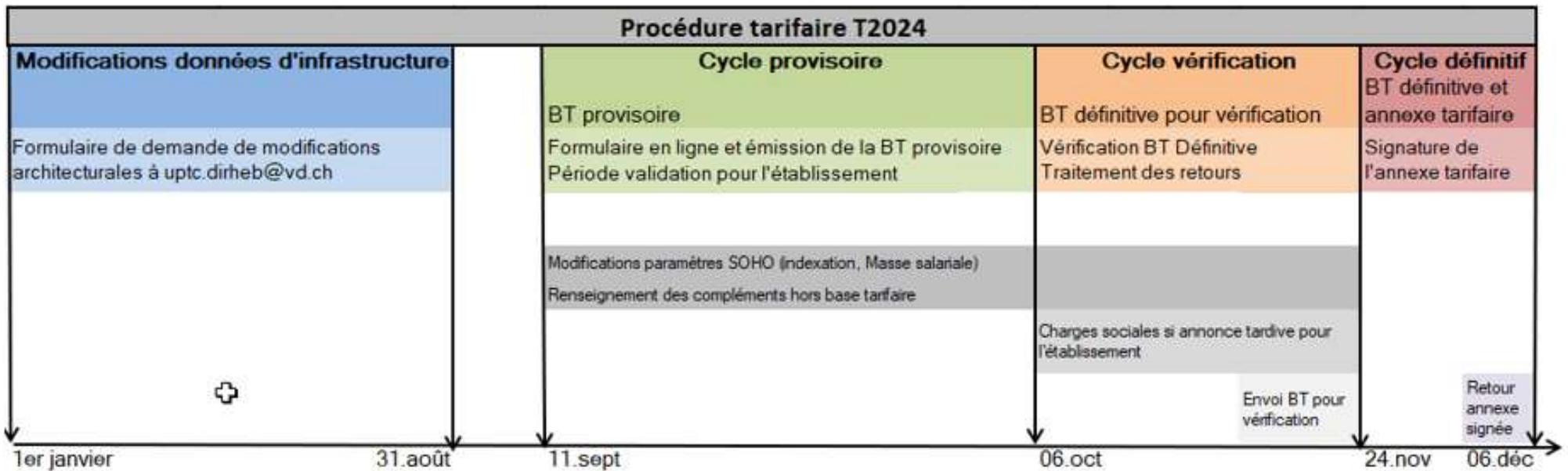
Direction de
l'hébergement et
l'accompagnement
(DIRHEB)

DGCS

14 et 26 Septembre 2023

SOHO -Tarif Socio-hôtelier
Procédure tarifaire 2024

Déroulement et calendrier:



- **Contenu du formulaire: 5 onglets**

Données établissement	Regroupe les informations que vous pourrez modifier et/ou compléter jusqu'à la date de fermeture du cycle provisoire (06.10) *
Données d'infrastructure	Il vous permet de valider les informations existantes. Seules les modifications en lien avec l'autorisation d'exploiter seront modifiées selon procédure habituelle : formulaire d'annonce de modification qui se trouve sur notre site internet : www.vd.ch/construction
Paramètres	Il vous permet de prendre connaissance des informations générales de paramétrage et des montants utilisés pour les différents fonds et réseaux
Compléments BT	Il vous permet de visualiser les éventuels ajustements de charges sociales intégrés à votre base tarifaire ainsi que les compléments et frais généraux (démarche MSST, démarche qualité, frais d'énergie et eau, impôt foncier).
Compléments hors BT	Il concerne les données hors base tarifaire. Il est actuellement vide et sera complété dans le courant de la procédure.

*Nouveauté: les données concernant le revêtement des sols basculent à l'onglet des données d'infrastructure. Les données T23 sont reprises pour T24. Tout changement doit être annoncé à la boîte SOHO.

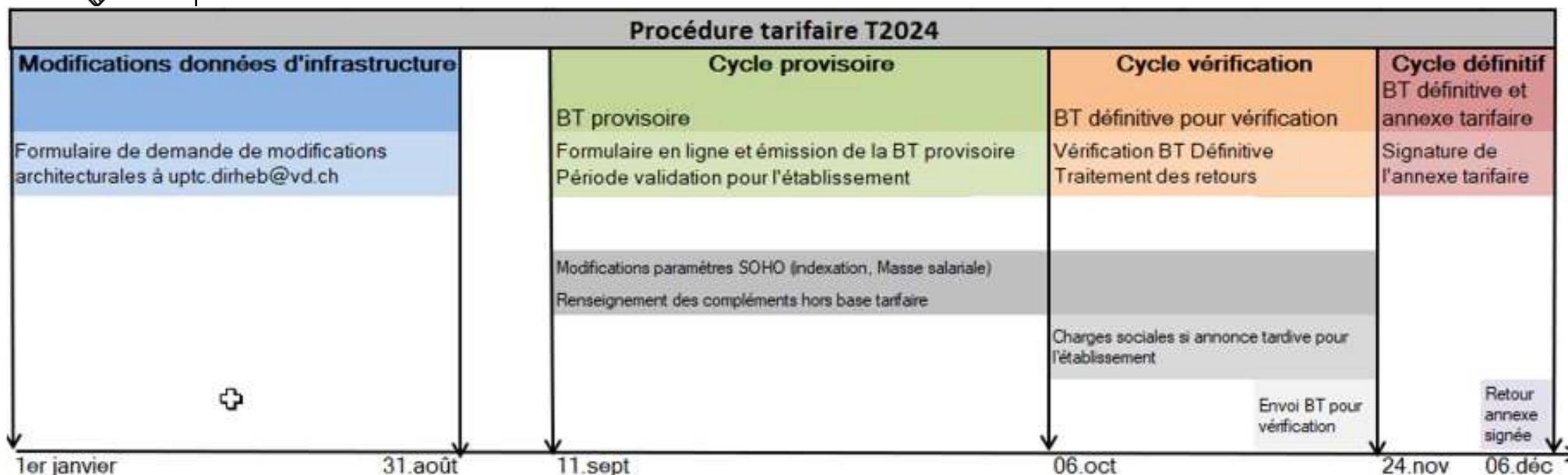
Données architecturales

The image shows a screenshot of a web form. At the top, there is a blue header bar with the text "Modifications données d'infrastructure". Below this is a light blue sub-header bar containing the text "Formulaire de demande de modifications architecturales à uptc.dirheb@vd.ch". The main body of the form is white and contains a small black crosshair cursor. At the bottom of the form, there are two arrows pointing downwards, one on the left labeled "1er janvier" and one on the right labeled "31 août", indicating a time period.

Pour rappel, les données de l'onglet « données d'infrastructure», **pouvaient être établies avec les partenaires du 1^{er} janvier au 31 août.**

En revanche seules les modifications de **chambres de 2 lits à 1 lit** et modifications des **revêtements des sols** peuvent encore être demandées à la boîte SOHO jusqu'à la fermeture du cycle provisoire.

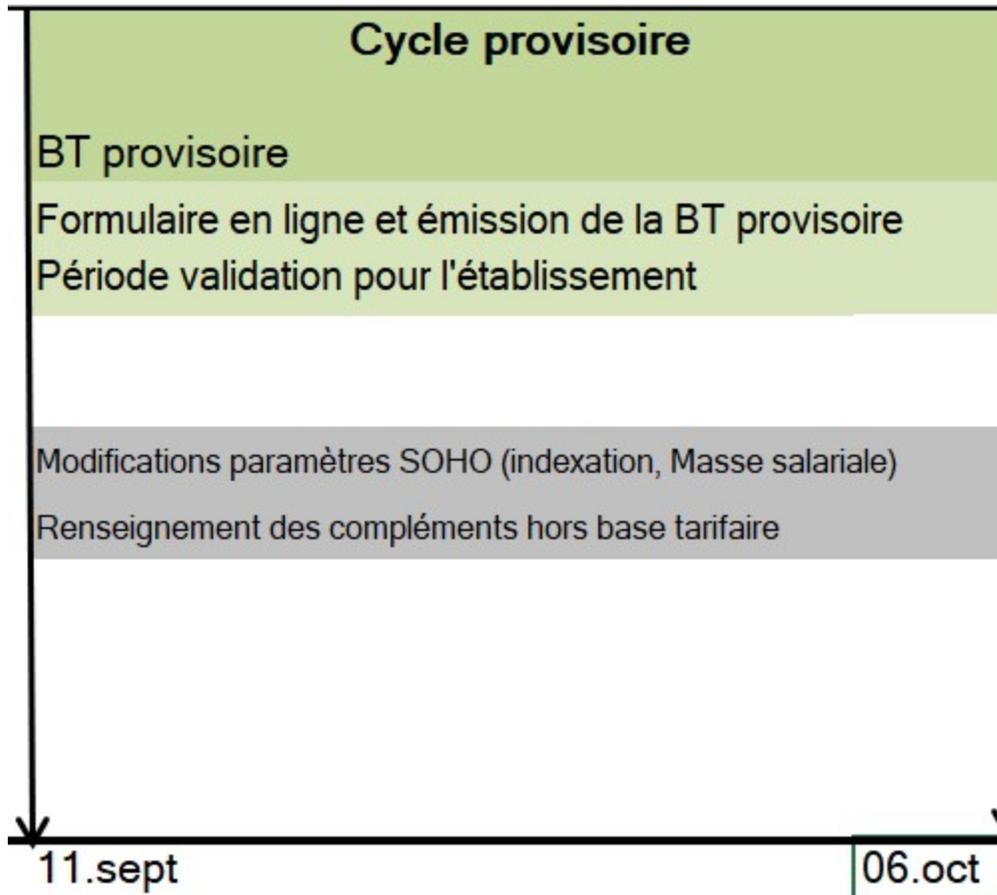
Déroulement et calendrier: Cycle provisoire



11.09	Lancement de la procédure tarifaire 2024 et ouverture de l'outil aux établissements	DIRHEB / FHVi
11.09-06.10	Information à renseigner par les EMS/EPsm/HNM/PPS/Division C dans le formulaire en ligne. Valider le formulaire pour transmettre l'information	Etablissements
Dès 06.10	Fin du cycle provisoire. Le formulaire en ligne figé, les données transmises sont considérées validées par l'établissement	

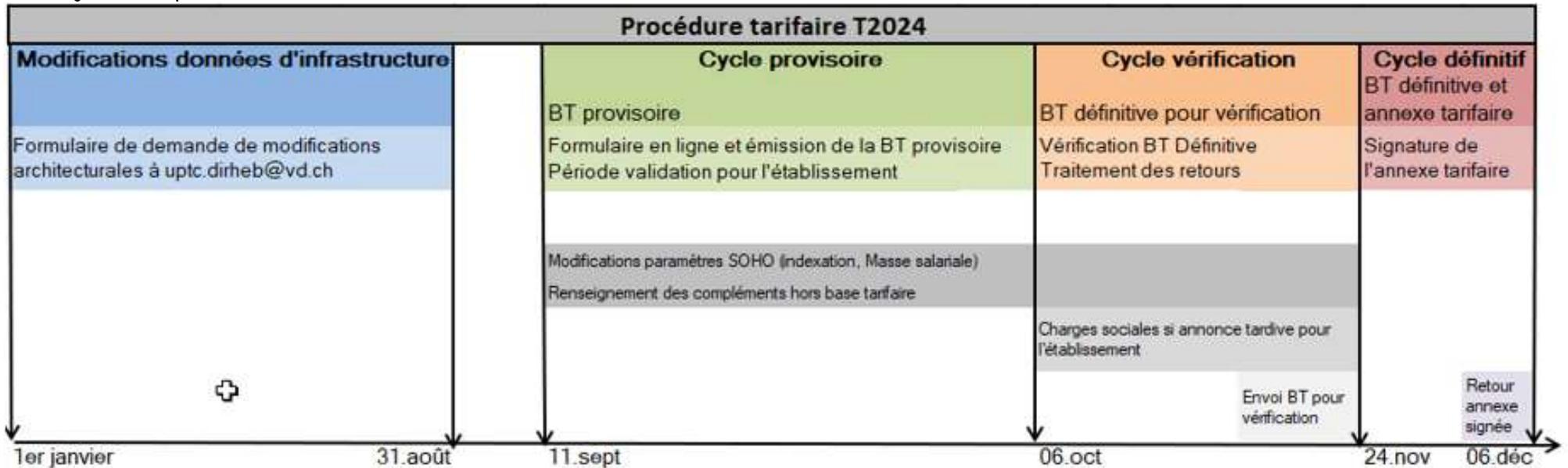
Procédure tarifaire:

Cycle provisoire



- Les institutions doivent remplir le formulaire en ligne et peuvent générer leur base tarifaire provisoire.
- Cette période vous permet:
 - corriger vos valeurs pour les champs éditables par les institutions (charges sociales, etc.)
 - déposer sur le site PHMS-SOHO votre certification qualité (justificatif nécessaire)
 - déposer sur le site PHMS-SOHO les informations relatives aux démarches de sécurité au travail (MSST) (justificatif nécessaire)
 - transmettre par e-mail le montant impôt foncier (facture requise)

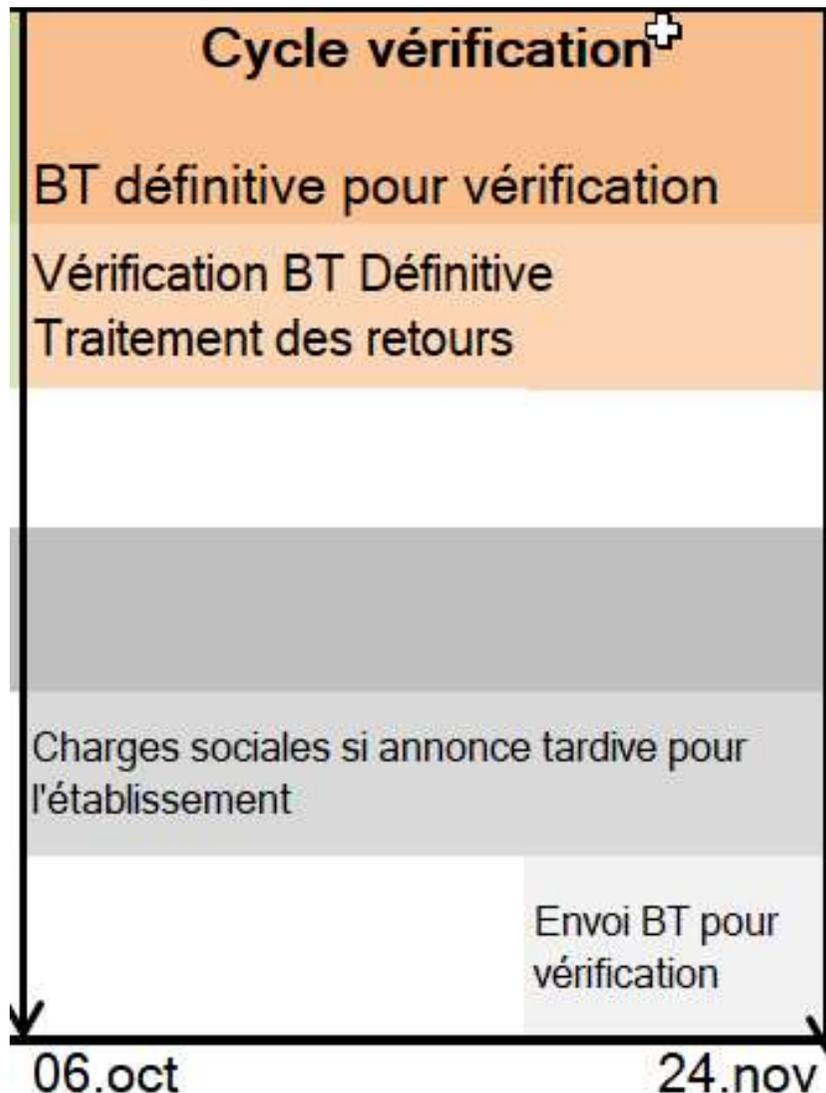
Déroulement et calendrier: Cycle de vérification



Dès 07.10	Cycle de vérification DIRHEB -> modifications des paramètres SOHO: (traitement annonces tardives ch. sociales, index. et masse salariale, montant des fonds et des réseaux, etc.) ~ 07.11: Envoi BT définitive pour vérification	DIRHEB
24.11	Fin de la période de vérification Intégration des retours des établissements. Date limite Charges sociales (mail réponse + correction dans cycle vérification)	Etablissements

Procédure tarifaire:

Cycle vérification



- La DIRHEB envoie votre **base tarifaire pour vérification** (env. UN MOIS après la fermeture du formulaire en ligne (vers le 07.11))
- Durant ce cycle, possibilité d'annoncer les adaptations de charges sociales patronales tardive (ces modifications doivent être dûment motivées pour être acceptées)
- Durant ce cycle, la DIRHEB procède à la mise à jour de certains paramètres (modification IPC, annuité salaires, etc.)
- [Délai au 24.11 pour vérifier les documents relatifs aux données prises en considération](#)

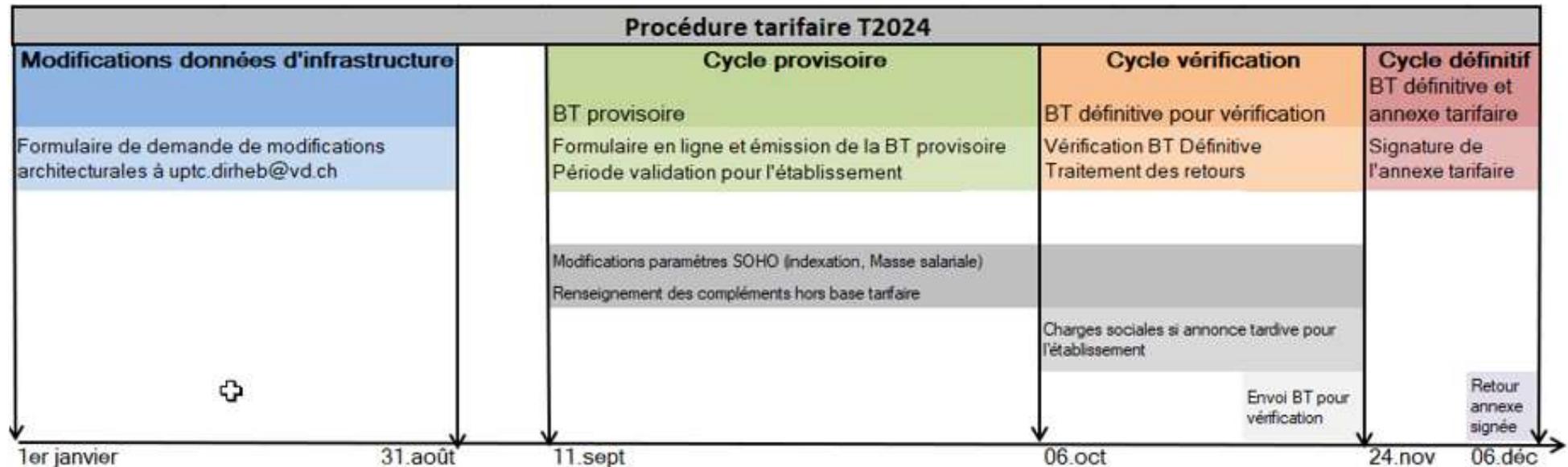
Précisions: Charges sociales

- Charges sociales
 - Les annonces tardives de modifications de charges sociales patronales dûment motivées sont acceptées seulement jusqu'au 24.11
 - Celles annoncées après cette date ne pourront pas être prises en considération dans le tarif 2024
 - La marge de tolérance des charges patronales pour le tarif 2024 est de 1 point de pourcent (en vigueur dès 01.01.2020)

Le système vérifie que les taux saisis respectent les contraintes ci-dessous. Si la rubrique est orange, veuillez saisir un commentaire. Dans le cas d'une rubrique en rouge, veuillez contacter l'équipe SOHO par mail à soho@vd.ch.

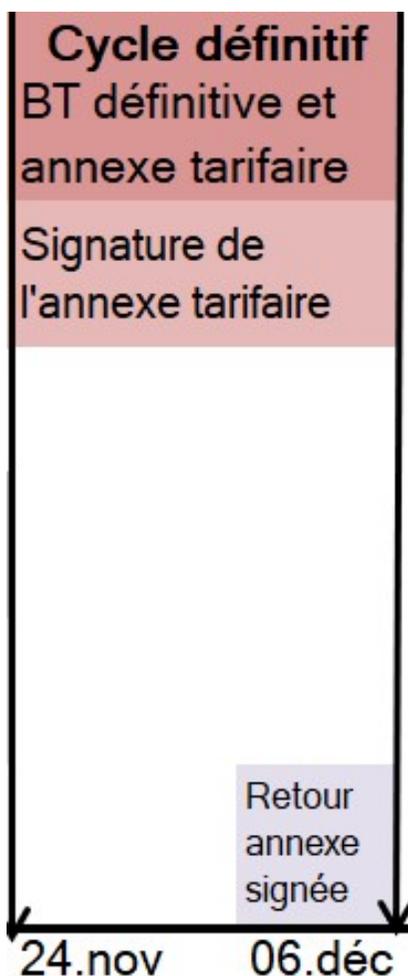
Charges sociales employeurs	Vert (ok)	Orange (commentaire)	Rouge (blocage)	
AVS/AC/AI	6.40%	-	-	valeur unique
Frais administratifs AVS/AC/AI	0.01 - 0.90%	0.90-2.00%	< 0.01% et > 2.00%	
ALFA	0.50 - 3.60%	3.60-10.00%	< 0.50% et > 10.00%	
LAA/LAANP	0.2 - 2.30%	2.30-2.90%	< 0.20% et > 2.90%	
APG Maladie	0.01 - 6.00%	6.00-10.00%	< 0.01% et > 10.00%	
LPCFam	0.06%	-	-	valeur unique
LPP	3.50 - 20.00%	3.50 - 4.00%	< 3.50% et > 20.00%	
CPP	0.01 - 0.03%	-	< 0.01% et > 0.03%	

Déroulement et calendrier: Cycle définitif



24.11	Cycle définitif: préparation BT définitives, annexe tarifaire, annexe apprentis ~ 07.11: Envoi des BT + Annexes	DIRHEB / FHVi
06.12	Délai Signature de l'annexe tarifaire et renvoi	Etablissements
07.12	Envoi des tarifs 2024 à la CCAVS à midi et fermeture de la procédure SOHO	DIRHEB

Procédure tarifaire: Cycle définitif



- Début décembre: Envoi de la base tarifaire définitive et annexe tarifaire pour signature.
- Il est impératif de renvoyer les documents dans les délais:
 - tarifs 2024 doivent être envoyés à la Caisse Cantonale vaudoise de Compensation AVS (CCVD) (màj des PC au 01.01.2024)
 - Mise à jour des aides individuelles (DIRHEB)

Portail: Outil tarifaire

Accès au formulaire en ligne

<https://connect.fhv.ch/vdsash>

- Les utilisateurs conservent leur accès d'une procédure à l'autre (pas de renvoi automatiquement avant l'ouverture)
- Les demandes de renvoi de mot de passe doivent être adressées par courrier à helpdesk@fhvi.ch.
- Les changements d'accès (création, suppression et édition) nécessitent de remplir le formulaire d'accès PHMS à disposition sur le site internet, page www.vd.ch/soho.
 - A noter que l'accès est nominatif et le formulaire doit être signé par la direction de l'établissement.



Support métier et technique: Vos interlocuteurs

Pour assurer la traçabilité, la coordination et le délai de réponse, veuillez adresser toutes vos demandes à l'adresse mail: soho@vd.ch

➤ **indiquez le numéro UA et le nom de l'établissement dans l'objet du mail**

En cas, de question ponctuelle par téléphone:

- **Pour le Pôle Gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé:** Olivier Paley (021 316 52 50)
- **Pour le Pôle Psychiatrie et addictions** David Josseron (021 316 37 59) , Céline Peiry (021 316 42 59)

Questions relatives aux forfaits mobiliers et immobiliers : Sophie Huot (021 316 51 57), Cyrille Nginamau (021 316 72 70).

Questions relatives aux aspects architecturales: Olivia Feriani-Cocagne (021 316 07 94)

Questions techniques: Olivier Frémont, olivier.fremont@fhvi.ch

Informations sur vd.ch

Tarifs socio-hôteliers (SOHO)

Procédure tarifaire 2024

- [Agenda tarifaire 2024 détaillé](#)
- [Formulaire de demande d'accès PHMS \(e-REP et SOHO\) 2024](#)
- [Lancement de la procédure T2024](#)
- [Atelier présentation SOHO T2024](#)
- pour tout renseignement, [soho\(at\)vd.ch](mailto:soho(at)vd.ch)

Vos questions?

- Directement par mail:
 - soho@vd.ch
- Documentation et FAQ sur: www.vd.ch/soho